
PROBLEMATIQUE DE GESTION DE L'ÉLEPHANT ET PERSPECTIVES DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE

Bihini Won wa Musiti
IUCN, BP 244, Brazzaville, Congo

INTRODUCTION

Les éléphants représentent une importante ressource à la fois à l'échelle régionale et continentale. Ils se répartissent dans les forêts de tous les pays d'Afrique Centrale et leur habitat forestier couvre environ un tiers du domaine continental des éléphants, bien qu'aucun inventaire régional n'ait été entrepris jusqu'à présent.

Les premières tentatives d'inventaires réalisés par Dr R. Barnes en 1989 et les plans d'actions de l'éléphant réalisés par les pays de l'aire de répartition de ce pachyderme n'ont malheureusement plus été soutenus par les bailleurs de fonds.

Au travers de cet exposé, nous n'allons pas prétendre faire un état des lieux exhaustif de la situation de l'éléphant dans les forêts d'Afrique Centrale. Cependant, nous nous efforcerons d'une part de faire un constat sur la conservation et l'utilisation des forêts d'Afrique Centrale, et, d'autre part de réfléchir sur les menaces et problèmes actuels par rapport à la conservation de la faune en général et de l'éléphant en particulier. Nous rechercherons les voies de sortie de cette impasse et proposerons les lignes directrices de la stratégie de gestion de ce pachyderme versus perspectives de la forêt.

CONSTAT

Les forêts denses d'Afrique Centrale sont le refuge d'une diversité biologique très remarquable caractérisée par un endémisme important de la planète. Elles représentent 77% des forêts denses du continent dont la superficie est de 2,800,000km². On distingue trois grands ensembles écologiques: Les forêts denses humides de basse altitudes, les forêts denses humides de montagnes et les forêts ou savanes plus ou moins arborées.

- Les forêts denses humides de basse altitude se trouvent dans les pays du bassin du Congo (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA et le Zaïre)

- Les forêts denses humides de montagne caractérisent l'ouest du Cameroun et l'Est du Zaïre
- Les forêts claires ou savanes plus ou moins arborées sont au centre et au nord de la RCA, au nord du Cameroun, au centre du Congo et au sud-Est du Zaïre

En Afrique Centrale, on constate que l'engouement des pays à l'exploitation forestière s'accroît de plus en plus pendant que le conflit homme-éléphant gagne du terrain. Les pays sont comme lancés dans une course effrénée de la coupe des forêts pendant que l'habitat de l'éléphant s'amenuise de plus en plus.

L'éléphant est un maillon important de cette forêt et joue le rôle de régénérateur des essences forestières. Il constitue avec son habitat, un ensemble aux éléments interdépendants dont la gestion distincte constituerait une menace évidente pour sa survie.

MENACES ET PROBLEMES DE NOTRE TEMPS

Les problèmes majeurs de notre temps auxquels est confronté la gestion de l'éléphant c'est la perte des habitats et le braconnage.

Dans les Aires Protégées il se pose des nombreux problèmes notamment la surveillance, le braconnage, le manque d'infrastructures, l'insuffisance du personnel, faiblesse de statut de l'aire protégée etc...

En dehors des Aires Protégées, il y a des pertes d'habitats (fragmentation, dégradation, ou combinaison des facteurs).

Les tendances démographiques

Dans les centres urbains, l'effet de la croissance rapide de la population a fait reculer les forêts. Il existe une relation inversement proportionnelle entre l'accroissement de la population humaine et celle de



l'éléphant. Cette situation est très souvent à l'origine du conflit homme-éléphant.

Le Cameroun et le Zaïre sont les deux pays les plus peuplés de l'Afrique Centrale et totalisent environ 52,000,000 d'habitants. Dans le reste des pays de la région, les populations sont faibles. De ce fait, l'Afrique Centrale est comptée parmi les régions les moins peuplées du continent.

Mode d'utilisation de terres

Le mode culturale sur brûlis en usage en Afrique Centrale et dans d'autres parties du continent a toujours contribué à la déforestation et ainsi à la réduction de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique.

Suite au développement agricole, le taux annuel de déforestation serait de 5,000 à 12,000km² par an en Afrique Centrale.

Le besoin en Ressources énergétiques

La forêt demeure la source de l'énergie la plus accessible pour les populations. Le prélèvement de bois pour l'énergie est devenue une des raisons profondes de

déboisement des forêts. Si dans le temps le bois était ramassé pour le besoin énergétique, aujourd'hui, il est coupé en plusieurs stères pour satisfaire les besoins des populations urbaines. La coupe de bois étant devenu lucrative elle a été mécanisée allant jusqu'à utiliser des tronçonneuses et des outils permettant l'augmentation du volume de bois. D'où la fragmentation rapide des forêts car même dans ce domaine, il faut faire le choix des essences les plus combustibles.

Actuellement, la recherche de bois de combustion se fait dans les forêts déjà exploitées. Cette pratique contribue de façon significative à la réduction de la biodiversité. Dans ces types de forêts très fréquentées, l'éléphant y a disparu et avec lui, les essences forestières dont il est à la base de la régénération.

L'exploitation forestière

Elle se déroule sur des grandes étendues et les économies des pays reposent sur cette activité. Cependant, son déroulement n'est pas suivi dans tout son contexte. Malgré la capacité naturelle de régénération de la forêt, l'exploitation forestière artisanale et industrielle a une influence sur les écosystèmes forestiers et sur la gestion de la faune en

général et de l'éléphant en particulier. Elle permet l'ouverture des clairières très appréciées par l'éléphant.

Ces clairières apparemment riches en biodiversité sont parfois des sites de prolifération de certaines plantes envahissantes telle que le *Chromonella odorata* dont les spores ont une grande capacité d'envol. Les maranthacées colonisent également ces clairières.

Le passage de la structure de forêt dense humide à celle de clairière devrait faire l'objet des études approfondies sur les changements qui interviennent au niveau de la faune tellurique. Car, cette dernière est la plaidoirie actuelle qui pourrait offrir beaucoup de données sur la biodiversité en Afrique.

Dans les forêts d'exploitation industrielle de bois, suite aux bruits des engins, il apparaît difficile d'observer les troupeaux d'éléphants ou d'autres espèces de faune.

La sélectivité dans la coupe de bois est un autre problème. Sur environ 500 essences forestières exploitables et possibles à commercialiser, plus ou moins dix seulement peuvent faire la totalité des transactions commerciales internationales.

On reconnaît à l'éléphant et à certains oiseaux le rôle de disséminateurs des essences forestières. Ils influencent également à ce titre la structure de la forêt et de son sous-bois. Dans une aire à éléphant le sous-bois est ouvert et permet ainsi la régénération des essences forestières.

Si l'exploitation forestière à elle seule a un impact relativement réduit, la chasse incontrôlée est une grande menace pour la faune, l'éléphant y compris. Il va sans dire qu'une grande pression de chasse dans une concession forestière peut aboutir à la disparition des essences forestières dont la régénération dépend de la faune ou de l'avifaune. Il y a donc lieu de promouvoir la conservation de la diversité biologique par une classification de la végétation à partir des communautés fauniques, l'éléphant étant considéré comme une espèce déterminante dans ce cas.

L'exploitation forestière en Afrique Centrale entraîne avec elle le désenclavement des forêts par l'ouverture des pistes et routes forestières d'évacuation des grumes. Ces pistes à la longue servent de routes appropriées pour les braconniers qui exercent une forte pression sur la faune par la chasse commerciale. Dans les concessions forestières, les techniques de chasse vont du collet au fusil de guerre en passant

par une multitude d'autres pièges auxquels la faune ne peut échapper. Le boucanage de la viande reste la seule méthode de conservation du gibier.

Les mouvements migratoires traumatiques des éléphants sont causés par les engins, véhicules et la présence humaine permanente. Ces changements brusques des domaines vitaux des animaux aboutissent aux itinéraires qui sont très souvent conflictuels avec l'homme. Les aires protégées situées à proximité des concessions forestières connaissent ces genres de problèmes d'hébergement des éléphants provenant d'autres sites.

Sur le plan légal, les textes de contrat d'exploitation artisanale ou industrielle du bois ne font pas objet des clauses spéciales pour garantir la pérennité de la faune et la durabilité écologique.

Sur le plan fiscal, les taxes des permis d'exploitations industrielles ou artisanales ne tiennent pas compte du déséquilibre que l'exploitation forestière cause dans la dynamique de la biodiversité et des produits forestiers non ligneux, ni des perturbations au niveau des biotopes spécifiques des différentes espèces animales dont l'éléphant. En d'autres termes, le coût de la taxe de permis devrait varier selon non seulement la valeur de l'essence mais aussi du potentiel faunique disponible sur le site à exploiter.

COMMENT SORTIR DE L'IMPASSE?

Il est essentiel que toute activité humaine se repose sur les lois écologiques. Il faut donc un code de comportement pour ordonner toute exploitation forestière. Le défi est grand. Les sociétés forestières devraient donc évaluer si leur impact au niveau de leur concessions forestières est durable.

On connaît actuellement très peu de choses sur la régénération de nombreuses espèces commerciales exploitées dans les forêts d'Afrique Centrale. Il est difficile de définir les critères d'une exploitation durable. Les périodes de rotation pour les espèces à faible croissance dépassent la possibilité de rotation. Exemple le Sappelli (*Entadrophragma cylindricum*) abattus dans le nord Congo aurait une période rotatoire allant de 400 à 900 ans pour les spécimens dépassant 1 m de hauteur, large et profond.

En général les pays d'Afrique Centrale reposent leurs économies sur l'exploitation et l'exportation des matières premières brutes, notamment les produits agricoles, forestiers et miniers etc...

La quasitotalité des populations rurales puisent des milieux naturels, sans précaution particulière, l'essentiel des ressources dont elles ont besoin.

L'état des forêts n'est pas bien connu et l'inventaire forestier ne tient pas compte du potentiel faunique c'est à dire de l'éléphant.

Combien de temps faut-il laisser une exploitation forestière pour recouvrir son potentiel faune? Comment les sociétés forestières peuvent-elles réduire leur impact dans les concessions pour ne pas permettre beaucoup de modification du milieu? Voilà des questions auxquelles il faut réfléchir pour assurer la promotion d'une exploitation durable des forêts d'Afrique Centrale.

QUELLE SERAIT LA STRATEGIE A METTRE EN OEUVRE POUR LA GESTION DE L'ELEPHANT EN MILIEU FORESTIER?

- La défaillance de la loi et son inaction ne devraient pas limiter les utilisateurs des ressources naturelles

renouvelables à réfléchir sur ce qui est possible de faire pour une bonne gestion de l'éléphant en milieu forestier

- Les inventaires forestiers devront tenir compte de la faune avant toute exploitation des concessions forestières
- Les compagnies d'exploitation forestières devront avec l'appui du personnel chargé de la faune être responsabilisées pour la lutte anti-braconnage dans leurs "juridictions"
- Promouvoir l'émergence des modèles de plan d'aménagement de l'éléphant à la satisfaction de l'écologiste, l'aménagiste d'une part et de l'exploitant, l'industriel et l'utilisateur d'autre part
- Inclure l'éléphant dans la réflexion globale de la politique forestière nationale et internationale
- Faire obligation aux exploitants forestiers d'assurer la formation de leur personnel avant l'octroi de permis.

PROBLEMS AND SOLUTIONS OUTSIDE PROTECTED AREAS

John M Waithaka

Elephant Programme Kenya Wildlife Service PO Box 40241, Nairobi, Kenya

SUMMARY OF PRESENTATION FROM RAPPORTEUR NOTES

This presentation is based on the experiences drawn from the management and conservation of elephants in Kenya, a country with 56 conservation areas. The Kenya Wildlife Service (KWS) has a total workforce of 4,000 employees. Thirty per cent of its 500 vehicles are based at the KWS headquarters in Nairobi. In comparison, Kruger National Park (KNP) alone employs 3,000 people! As such, there is a clear difference in the amount and distribution of resources and personnel between the two countries.

A dramatic reduction of elephant range in Kenya was the inevitable result of a high increase in human population (and thus a high demand for land), which has more than tripled from 8,000,000 people at **Independence (1 963) to over 24.000.000** today.

A major problem which has to be dealt with is the negative attitude towards conservation legislation laws and policies in general. This can be traced back to the colonial regime, during which the concept of parks and reserves was introduced, forcing people off their land in an effort to impose the new laws. This was in contrast to the traditional way of life where people interacted freely with animals. At the time of Independence, although people were told that the animals were being conserved for them, the oppressive game laws remained in place. Currently, Kenya is exploring new concepts and approaches to wildlife management which ensure that conservation is by the people and for the people!

Problems which are specific to elephant conservation include: human death and injury; damage to crops and property; degazetting of forest elephant habitats; cross-border conflicts and different cross-border in